

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/03/2011 (Dernière actualisation de la page 01/03/2011)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2729.4400	21.3331
Timonier	2349.3400	18.3622
Motoriste	2599.1000	20.3143
Assistant-motoriste	2256.6700	17.6379
1er matelot	2191.5600	17.1290
2ème matelot A	2109.9400	16.4911
Stagiaire	1197.3600	9.3585